



Besancon, jeudi 4 avril 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/02359

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Autres événements**Modification des conditions de navigation (Navigation de plaisance motorisée limitée au chenal navigable) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 01/01/2024 à 07:00

- o **Canal du Rhone au Rhin, branche Sud, Saône Montreux-Jeune**
entre les pk 112,150 (Barrage de Lonot) et pk 113,960 (Barrage de la Raie-aux-Chèvres) - Dans le chenal

Commentaire :

La navigation de plaisance motorisée est autorisée **uniquement dans le chenal de navigation** dans la section suivante du Canal du Rhône au Rhin :

- du PK 112,150 au PK 113,960 (Baumes-les-Dames, entre le barrage de Lonot et le barrage de la Raie-aux-Chèvres).

Cette modification de navigation sera valable pendant l'ensemble de la période de révision du RPP plaisance valable sur la section

(arrêté n° 2014212-0007) actuellement en cours.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône au Rhin, Moulin Saint-Paul - 18, avenue Gaulard, BP 429, 25019 BESANCON CEDEX
Tél : 03 81 25 00 30

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Jean GUILLEMOT